

Canada
Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean Est
MUNICIPALITÉ DE LABRECQUE

Labrecque, le 15 janvier 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Labrecque, tenue le 15 janvier à 19 heures à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de monsieur Éric Simard, maire.

Sont aussi présents :

Monsieur Pierre Gauthier, conseiller au siège n° 1
Madame Lia Tremblay, conseillère au siège n° 2
Madame Marie-Josée Larouche, conseillère au siège n° 3
Madame Colombe Privé, conseillère au siège n° 4
Madame Marjorie Côté, conseillère au siège n° 5
Madame Audrey Roy, conseillère au siège n° 6

Aussi était présente à cette assemblée :

Madame Suzanne Couture, secrétaire-trésorière directrice générale.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue.
2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour.
3. Exemption de lire les minutes des séances du 04 et 11 décembre 2017.
4. Approbation des procès-verbaux des séances du 04 et 11 décembre 2017.
5. Correspondance.
6. Comptes à payer :
 - 6.1 factures de décembre au montant de 32 521.97 \$
 - 6.2 chèques émis en décembre au montant de 139 753.14 \$
7. Formation comportement éthique des élus.
8. Contributions et cotisations annuelles 2018.
9. Subvention 2018.
10. Signatures bail Corporation dev. Lab. Location des portes.
11. Signatures bail Corporation dév. Lab. Maison des jeunes.
12. Mandat arpenteurs Réforme cadastrale.
13. Achat et installation de lampadaires.
14. Pavage des accotements St-Nazaire-Labrecque.
15. Appel d'offres- travaux de réfection Rang 2.
16. Avis de motion.
17. Présentation du projet de règlement no 361-18 .
18. Rapport M.R.C.
19. Rapport des comités.
20. Varia :

21. Période de question.
22. Prochaine séance ordinaire lundi le 05 février 2018.
23. Levée de l'assemblée.

MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire Éric Simard souhaite la bienvenue aux personnes présentes et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance ordinaire.

01-18

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Après la lecture de l'ordre du jour faite par la secrétaire trésorière directrice générale, monsieur le maire demande son adoption;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Pierre Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par la secrétaire trésorière directrice générale.

De laisser l'item «Varia» ouvert.

ADOPTÉE

02-18

EXEMPTION DE LIRE LES MINUTES DES SÉANCES DU 04 DU 11 DÉCEMBRE 2017

Considérant que tous les membres du conseil ont préalablement reçu une copie des séances du 04 et 11 décembre 2017;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Audrey Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'exempter la secrétaire trésorière directrice générale de lire les minutes des séances du 04 et 11 décembre 2017.

ADOPTÉE

03-18

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 04 ET 11 DÉCEMBRE 2017

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que les procès-verbaux du 04 et 11 décembre 2017 soient adoptés tel que rédigé par la secrétaire trésorière directrice générale.

ADOPTÉE

Correspondance :

- Lettre de la Sécurité publique concernant la facturation 2018 pour le service policier. Augmentation majeure.

04-18

APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU 01 AU 31 DÉCEMBRE 2017

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Larouche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

D'approuver la liste de comptes à payer pour la période du 01 au 31 décembre au montant de 32 521.97\$

D'approuver la liste des comptes déjà payés pour la période du 01 au 31 décembre au montant de 139 753.14\$

D'autoriser la secrétaire trésorière directrice générale à payer lesdits comptes au montant de 32 521.97\$

ADOPTÉE

Je soussignée, Suzanne Couture, secrétaire trésorière directrice générale, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution n° 04-18.

Suzanne Couture
Secrétaire trésorière directrice générale

FORMATION ÉTHIQUE DES ÉLUES

Mesdames les conseillères Lia Tremblay et Marjorie Côté ont réussi leur formation en ligne sur l'éthique des élus. Une attestation leur a été remise.

05-18

CONTRIBUTIONS ET COTISATIONS ANNUELLES 2018

Il est proposé par madame la conseillère Lia Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le conseil municipal autorise le paiement pour les contributions et cotisations annuelles 2018 suivantes :

Tourisme Sag. Lac St-Jean	1 178.49\$	02 130 494
Féd. Québécoise des Municipalités	1 150.53\$	02 130 494
Comité travail de rue d'Alma	1 214.00\$	02 130 494
A.D.M.Q.	517.39\$	02 130 494
A.D.M.Q.	348.00\$	02 130 420
C.O.M.B.E.Q.	431.16\$	02 610 494

Attendu que ces dépenses sont autorisées selon les postes budgétaires mentionnés ci-haut et certificat de crédit n° 01-18.

ADOPTÉE SÉANCE TENANTE

06-18

SUBVENTIONS 2018

Il est proposé par madame la conseillère Marjorie Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

D'autoriser les montants suivants comme subventions 2018 :

02 130 970	Solican	1 000.00\$
	Fondation Hôtel Dieu d'Alma	1 610.00\$
02 70290 959	C.R.L.	7 000.00\$
	C.R.L. (Culturel)	10 000.00\$
	Festival Country	15 000.00\$
02 70290 970	Corp. Dev. Labrecque	6 500.00\$
	Corp. Dev. Lab. (caisse pop.)	15 400.00\$
	Résidence Labrecque	14 000.00\$
	Association des Riverains	1 000.00\$
	M.F.C.	800.00\$
	Fabrique	300.00\$
	Maison des jeunes	5 000.00\$
	St-Vincent de Paul	250.00\$
	Popote roulante	2 000.00\$
02 70230 959	Bibliothèque municipale	3 200.00\$
	Bibliothèque (école)	1 000.00\$
		84 060.00\$

Attendu que ces dépenses sont autorisées selon les postes budgétaires ci-haut mentionnés et certificat de crédit n° 01-18.

ADOPTÉE SÉANCE TENANTE

07-18

SIGNATURE BAIL AVEC CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE LABRECQUE LOCATION DE PORTES

Considérant que la municipalité veut louer les trois portes de garage qu'il y a à la station d'essence qui appartiennent à la Corporation de développement de Labrecque;

Considérant que le bail est échu depuis le 31 décembre 2017 et qu'il faut signer un nouveau bail;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Larouche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Qu'un montant de 6 000.00\$ soit autorisé pour le paiement de la location des trois portes de la station d'essence qui appartient à la Corporation de développement de Labrecque pour l'année 2018.

Considérant que ce montant sera enlevé sur la dette de la Corporation.

Que Monsieur le maire Éric Simard et Madame Suzanne Couture secrétaire trésorière directrice générale soient et sont mandatés à signer tous les documents relatifs à cet effet.

ADOPTÉE SÉANCE TENANTE.

08-18

SIGNATURE BAIL AVEC LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE LABRECQUE - MAISON DES JEUNES

Considérant que le bail pour la location de la Maison des jeunes se termine le 28 février 2018 avec la Corporation de développement de Labrecque;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Qu'un montant de 562.44\$ plus taxes par mois soit autorisé pour le paiement pour la location de la Maison des jeunes à la Corporation de développement de Labrecque et ce à partir du 01 mars 2018.

Que monsieur le maire Éric Simard et madame Suzanne Couture secrétaire trésorière directrice générale soient et sont mandatés à signer tous les documents relatifs à cet effet.

ADOPTÉE SÉANCE TENANTE

09-18

MANDAT RÉFORME CADASTRALE - BANQUE D'HEURES D'ACCOMPAGNEMENT

Considérant que la municipalité de Labrecque est présentement en processus de rénovation cadastrale sur son territoire ;

Considérant que dans le cadre de ce processus, il est primordial de régulariser les titres de propriété concernant les rues occupées sur le territoire actuellement non rénové de la municipalité de Labrecque ;

Considérant la proposition de services de la firme Gérard, Tremblay, Gilbert, arpenteurs-géomètres en date du 1^{er} janvier 2018 pour compléter le mandat de la réforme cadastrale ;

Considérant que cette proposition de services constitue une bande d'heures pour l'accompagnement de la firme d'arpenteur-géomètre concernant les actions à prendre par la municipalité découlant des travaux de la rénovation cadastrale ;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLUE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le conseil municipal de Labrecque donne le mandat à firme d'arpenteurs-géomètres Girard, Tremblay, Gilbert, afin de constituer une banque d'heures d'accompagnement au coût estimé à un montant de 19 900.00 \$ plus taxes dans le cadre de la continuité de la réforme cadastrale du territoire de la municipalité

ADOPTÉE SÉANCE TENANTE

10-18

INSTALLATION ET ACHAT DE LAMPADAIRES

Considérant qu'il faut faire installer huit (8) nouveaux lampadaires par Hydro Québec et d'en faire aussi l'achat;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

De faire l'achat de huit (8) lampadaires à la Compagnie Valmo et demander à Hydro Québec de faire l'installation de ces lampadaires aux endroits suivants :

1050 rang 5	1
Chemin des Vacanciers	3
4075 rang 2	1
Chemin Harvey	1
Chemin de la Baie	2

Attendu que cette dépense est autorisée selon le poste budgétaire 03 310 000 et certificat de crédit 01-18.

ADOPTÉE

11-18

PAVAGE DES ACCOTEMENTS SAINT-NAZAIRE - LABRECQUE

Considérant que le Ministère des Transports avait programmé en 2017 de refaire le pavage entre le périmètre urbain de Saint-Nazaire en direction Labrecque sur une distance approximative de 4 kilomètres ;

Considérant qu'un accotement d'un mètre asphalté devait être aménagé de chaque côté de cette partie de route en réfection afin de rendre celle-ci plus sécuritaire pour la circulation des vélos ;

Considérant que lors d'une rencontre avec le Ministère des Transports en mai 2017, la municipalité avait eu la confirmation que les accotements d'un mètre minimum seraient réalisés dans ce projet et que lors de la réfection restante de la route jusqu'au périmètre urbain de Labrecque, les accotements d'un mètre seraient également ajoutés ;

Considérant que même durant les travaux, un contremaître avait affirmé que les accotements seraient réalisés ;

Considérant que finalement, après les travaux, lesdits accotements n'ont pas été aménagés pour des raisons de financement manquant ainsi une belle occasion de rendre cette portion de route plus sécuritaire pour les cyclistes ;

Considérant que le conseil municipal de Labrecque désapprouve cette situation ;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le conseil municipal de Labrecque demande au Ministère des Transports du Québec de revoir leur position et d'aménager les accotements sur un mètre de largeur de chaque côté de la route afin de sécuriser davantage les cyclistes lors de la continuité des travaux de réfection entre Labrecque et Saint-Nazaire et ce sur l'ensemble de la route

ADOPTÉE

12-18

APPEL D'OFFRES PUBLIC SITE SEAO

Considérant que des travaux de réfection seront fait dans le rang 2;

Considérant que des travaux de réfection seront fait à la station de pompage;

Considérant que ces travaux coûteront plus de 100 000.00\$;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que madame Suzanne Couture, secrétaire trésorière directrice générale soit mandatée à aller en appel d'offres public sur le site SEAO pour les travaux ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE SÉANCE TENANTE

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Monsieur le conseiller Pierre Gauthier, donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil d'un projet de règlement ayant pour objet le code d'éthique et de déontologie des élus et l'abrogation du règlement n° 336-14

Un projet de règlement est présenté séance tenante.

RAPPORT DE COMITÉS

Les élus municipaux donnent des comptes rendus des comités auxquels ils sont attitrés.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire Éric Simard répond aux questions de l'assistance

13-18

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus d'items à l'ordre du jour;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

De lever la présente séance à 20 h 05

ADOPTÉE

Éric Simard
Maire

Suzanne Couture
Secrétaire trésorière directrice générale

Je, Éric Simard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal

Éric Simard
Maire